

**DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE AGGLO

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

SIEGE : 11 Avenue Emile ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CIAS

**OBJET :
GENTIANES
DM N°1
EPRD 2024**

N°2024-40

Séance du 10 octobre 2024

Convocation du 3 octobre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Présidence : M. Antoine BLOUIN

Membres présents Mmes et MM. les membres en exercice sauf :

Membres excusés : M. Gabriel DOUBLET, Mme Dominique CALLOUD MAISONNEUVE, Mme Danielle COTTET, Madame Dominique LACHENAL, Madame Louiza LOUNIS, Madame Odile LANGLOIS, Madame Marie-Jeanne MILLERET

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment dans sa partie législative les articles L.313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 et L. 315-9, et dans sa partie réglementaire, les articles R. 314-5, R. 314-210 et suivants ;

Vu La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58) ;

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté de dotation globale soin tel que notifié par l'ARS en date du 06 Juin 2024 ;

Monsieur le Vice- Président présente au Conseil d'administration :

- La décision modificative N° 1 qui constate la variation entre la dotation soin estimée et celle attribuée par l'ARS

017 - Groupe 1 : Produits de la tarification : + 45 886.48 €

- l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2024 des GENTIANES qui vient se substituer à l'état initial voté en séance du 06 Juin 2024.

La synthèse des principaux états est exposée ci-après :



Le Compte de résultat prévisionnel :

Exploitation - Dépense	5 045 740.34 €
Ch11 -G1 Dép. exploitation courante	1 227 463.28 €
Ch12 - G2 : Dépenses aff. au personnel	3 162 882.61 €
Ch16 - G3 : Dépenses aff. à la structure	655 394.45 €
Exploitation - Recettes	4 714 542.89 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	4 313 302.72 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	310 009.54 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	91 230.63 €

Soit un déficit de - 331 197.45 €

Vu la validation de la délibération N° 2024-12 Bis portant sur l'affectation du Résultat d'un montant de 122 952.92 € de 2023 en report à nouveau sur 2024

L'EPRD de 2024 présente un résultat déficitaire de 208 244.53 €.

Le **Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE les modifications de l'EPRD 2024 de l'EHPAD LES GENTIANES telles que décrites ci-dessus et selon le tableau modificatif joint à la présente

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute- Savoie, le

Publié ou notifié le

Par délégation,
Le Vice-Président,
Antoine BLOUIN

